



Pour une transaction
en toute quiétude



L'achat ou la vente d'une propriété en toute quiétude

L'achat ou la vente d'une propriété est un événement de première importance dans votre vie. Votre courtier RE/MAX en est conscient, et c'est pourquoi il travaille dans votre meilleur intérêt, pour que ce grand projet se concrétise rapidement et dans les meilleures conditions. C'est également pour cette raison qu'il vous offre une protection exclusive à RE/MAX : Tranquilli-T. Le programme Tranquilli-T, c'est la paix d'esprit garantie !

- D'une protection en cas de délai ou désistement de l'acheteur ou du vendeur ;
- D'une protection si l'acheteur ou son/sa conjoint(e) décède ;
- D'une assistance et d'une protection juridique.

Votre transaction est retardée ou annulée...

Lorsque vous êtes l'acheteur ou le vendeur d'une propriété, des événements imprévus peuvent survenir, tels que le retrait du financement, la perte d'emploi ou un problème d'arpentage. Ces événements peuvent retarder, voire annuler la signature de l'acte de vente.

Si un tel événement survient à partir du moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées, les frais supplémentaires de plus de 300 \$ encourus par l'acheteur ou le vendeur sont pris en charge par le programme Tranquilli-T durant 180 jours, jusqu'à concurrence de 25 000\$*. Les comptes d'électricité, de gaz et d'assurance, les frais de déménagement et d'entreposage, les frais bancaires et d'intérêts sont de bons exemples des frais supplémentaires admissibles.

* Ce montant peut varier selon la valeur de la propriété et selon les limites du contrat.

Votre acheteur décède...

Lorsque vous vendez votre propriété, vous êtes protégé par le programme Tranquilli-T advenant le décès de l'acheteur ou de son/sa conjoint(e). En effet, si la succession ne désire plus acheter et le manifeste entre le moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées et la signature chez le notaire, le prix de vente convenu dans la promesse d'achat vous sera versé.

Vous avez besoin d'une assistance juridique...

Que vous soyez l'acheteur ou le vendeur d'une propriété, le programme Tranquilli-T vous donne accès à un service d'assistance et de protection juridique sans frais, pour tout problème de nature légale se rapportant à votre transaction. Si un questionnement ou un souci se présente, tel qu'un trouble de voisinage ou la découverte d'un vice caché, vous avez accès à des ressources pour arriver à un règlement favorable. Celles-ci prennent effet au moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées et pendant les 12 mois suivant la signature de l'acte de vente.

- **Un service d'assistance téléphonique**
Les réponses, avis ou conseils vous seront donnés par un avocat compétent dans le domaine des transactions immobilières.
- **Une protection juridique**
Dans le cas où une procédure légale devient nécessaire, les frais légaux seront couverts jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par incident, avec un maximum de 10 000 \$.



nancy lehoux

courtier immobilier

C 514 248.8338

B 514 333.3000

nancylehoux@remax.net

 nancylehouxremax

www.nancylehoux.net



L'acheteur se désiste

L'histoire de Claudette et Serge

Claudette et Serge, deux jeunes préretraités, veulent vendre leur propriété. Ils ont trouvé la maison de leurs rêves au bord d'un lac et doivent y emménager en juillet. En très peu de temps, leur courtier RE/MAX obtient une promesse d'achat pour leur maison actuelle et le rendez-vous chez le notaire est fixé au 15 juin. Toutefois, quelques jours avant la signature de l'acte de vente, les futurs acheteurs se séparent. Il n'est donc plus question pour eux d'acheter une maison ensemble ; ils en avisent leur courtier immobilier.

Le courtier RE/MAX communique avec Claudette et Serge pour leur annoncer la nouvelle. Ces derniers sont déçus et très inquiets parce qu'ils ont besoin de l'argent de la vente pour finaliser la transaction de leur nouvelle maison sur le lac et ils n'ont pas les moyens de supporter deux hypothèques.

La solution : Tranquilli-T

Claudette et Serge décident donc de remettre leur maison sur le marché, toujours avec les services de leur courtier RE/MAX. Leur situation financière leur permet d'obtenir un prêt garanti de la banque. Comme leur courtier souscrit au programme Tranquilli-T, les frais d'intérêts de ce prêt seront reconnus comme dépense admissible par le programme. Plusieurs dépenses occasionnées par ce désistement sont également admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$* ou de 180 jours. Les frais de subsistance, les comptes d'électricité, de gaz et d'assurance, les frais de déménagement et d'entreposage, les frais bancaires et d'intérêts sont autant de préoccupations dont Claudette et Serge n'auront pas à se soucier.

* Moins franchise de 300 \$

L'acheteur décède

L'histoire de Sophie et Simon

Le 15 août, Sophie et Simon, avec l'aide de leur courtier RE/MAX, acceptent une promesse d'achat pour leur propriété. La signature chez le notaire est prévue le 1^{er} novembre. Le courtier RE/MAX a également conclu l'achat de la nouvelle maison du couple, dont ils prendront possession le 20 octobre, le temps de faire quelques travaux mineurs.

Le 13 octobre, l'acheteur décède subitement. Sa conjointe, qui est sa seule héritière, ne désire plus poursuivre la transaction. Il faut annuler la signature chez le notaire le temps de laisser la famille se remettre du choc et pour permettre à la succession de se régler.

Sophie et Simon, qui ont peine à croire cette nouvelle. Ils se demandent s'ils pourront emménager dans leur nouvelle maison à la date prévue, et surtout, comment ils pourront supporter deux hypothèques! Ils se tournent naturellement vers leur courtier RE/MAX, pour savoir ce que ce dernier peut faire pour eux.

La solution : Tranquilli-T

Grâce au programme Tranquilli-T auquel leur courtier RE/MAX a souscrit, Sophie et Simon recevront le prix de vente convenu dans la promesse d'achat pour leur propriété. La revente de cette dernière sera assumée par le programme Tranquilli-T, de même que les frais additionnels, tels que les taxes, l'entretien, l'électricité et le chauffage. Sophie et Simon pourront donc emménager comme prévu dans leur nouvelle maison sans avoir à se préoccuper d'une hypothèque supplémentaire.



nancy lehoux

courtier immobilier

C 514 248.8338

B 514 333.3000

nancylehoux@remax.net

 nancylehouxremax

www.nancylehoux.net

Assistance et protection juridique

L'histoire de Valérie

Valérie, une jeune femme monoparentale, a récemment acheté sa première maison, un joli bungalow. L'inspection n'ayant dévoilé aucun problème, la transaction s'est déroulée sans délai et comme prévu. L'acte notarié est donc signé le 12 octobre. Le 17 février suivant, la toiture de sa nouvelle propriété se met à couler. Valérie, affolée, appelle son courtier RE/MAX.

La solution : Tranquilli-T

Son courtier RE/MAX la rassure : grâce au programme Tranquilli-T auquel il souscrit, elle dispose d'une assistance juridique. Craignant que ces coûts soient au-dessus de ses moyens, Valérie hésite. Mais son courtier RE/MAX lui rappelle que l'assistance juridique a pris effet lorsque les conditions sont levées et quelle est offerte sans frais pour les 12 mois suivant la signature chez le notaire. De plus, dans le cas où elle devrait tenter des procédures judiciaires, Valérie bénéficierait de la protection juridique jusqu'à concurrence de 5 000 \$.